



Commune de Montfaucon

Téléphone 032 955 11 22
Fax 032 955 12 19
Compte de chèques 23-421-3
Courriel: info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

2362 Montfaucon, le

23 novembre 2017

PROPOSITIONS DU CONSEIL COMMUNAL POUR LE BUDGET 2018

Le budget 2018, établi par le Conseil communal, est recommandé à l'acceptation de l'assemblée avec les propositions suivantes :

Quotité d'impôt : **2,2** (déficit : Fr. 21'900.00)
(Inchangée)

Taxe immobilière : **1,5 %** de la valeur officielle.
(Inchangée)

Frais de cadastre : **0,2 %** de la valeur officielle.
(Inchangée)

Taxe des chiens : - village : **Fr. 80.00**
par animal - ménages hors village : **Fr. 50.00**
(Inchangées)

Taxe des ordures : (inchangées)

a)	Personne physique - Par assujetti	Fr. 65.00
b)	Propriétaires de résidence secondaire et appartements de vacances	
	- Par résidence et appartement de vacances	Fr. 130.00
c)	Chambres d'hôtes - Par bâtiment	Fr. 130.00
d)	Exploitations agricoles	Fr. 100.00
e)	Commerces, bureaux, cabinets médicaux, camping, gîte	Fr. 130.00
f)	Village de vacances	Fr. 9'000.00
g)	Restaurants, hôtels, débits de boissons	Fr. 130.00
h)	Associations, sociétés sportives et culturelles propriétaires d'immeuble(s)	Fr. 130.00
i)	Activités commerciales, industrielles et artisanales	Fr. 130.00
j)	Etablissements médico-sociaux (EMS)	Fr. 3'000.00
k)	Entités administratives publiques	Fr. 130.00

Service des eaux : (Inchangées)

(Hors TVA)

- Prix du m ³	Fr. 3.50
- Location de compteur	Fr. 20.00
- Taxe de raccordement	Fr. 10.00
- Taxe de raccordement pour nouvelles constructions	Fr. 500.00
- Taxe de raccordement de chantiers	Fr. 100.00
- Taxe annuelle pour piscines de + de 15 m ³	Fr. 150.00

<u>Taxe d'épuration</u> : (Inchangée)	<u>(Hors TVA)</u>	Fr. 2.60 le m ³
<u>Subvention de base pour la construction de logements</u> (Inchangée)		Fr. 1'500.00
<u>Prix de vente des terrains à bâtir</u> : (Inchangés)		
- Champs Mathias 1		Fr. 75.00 le m ²
- Aisance		Fr. 25.00 le m ²
- Aisance pour résidences secondaires		Fr. 40.00 le m ²
- Aisance agricole		Fr. 12.50 le m ²
<u>Contribution pour l'entretien des chemins</u> (Inchangée)		Fr. 15.00/ha. min. Fr. 20.00

Taxes validées par les assemblées des ayants droit de Montfaucon et de Montfaverghier.

<u>Taxe d'encranne Montfaucon</u>	Fr. 60.00 =====
Supplément par encranne chargée dans les loges	Fr. 40.00 =====
Contribution à l'entretien des pâturages	Fr. 20.00 =====
Taxe des veaux de l'année	Fr. 12.00 =====
<u>Taxe d'encranne Montfaverghier</u>	Fr. 63.00 =====
<u>Corvées en plus Montfaucon</u> :	Fr. 2.50/h.
<u>Corvées en moins Montfaucon</u> :	Fr. 10.00/h.
<u>Corvées en moins Montfaverghier</u> :	Fr. 130.00/encr.
<u>Intérêts moratoires sur taxe d'encrannement impayée</u>	5 %

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
 Le Président :  Le Secrétaire : 
 Todeschini Giovanni Schaffner Eric

